

De l'honorable W. E. Sanford, sénateur, de Hamilton, et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation de chemins de fer.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés, nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle et punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour obliger tous les navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer davantage l'indépendance du parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence la Gouverneur Général,—le rapport du Maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1889. (*Documents de la Session*, N^o 15.)

Sur motion de M. Denison, secondé par M. McCulla,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant, pour chaque année,—

1. Le coût de l'impression en français des ordonnances, publications et autres documents officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877;

2. Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

3. Le nombre de copies distribuées et celles restant en main.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Somerville,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants:—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault;